





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-152**

**Séance publique du**

**31 mars 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106636-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : UNIS- CITE MÉDITERRANÉE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT-  
AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2018-SIGNATURE**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2017

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : UNIS- CITE MÉDITERRANÉE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2018-SIGNATURE-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Notre Conseil Municipal dans sa séance du 16 novembre 2015 a réaffirmé le partenariat de la Ville d'Aix-en-Provence avec l'association "Unis Cité Méditerranée".

Eu égard à un bilan qualitatif , une convention pluriannuelle d'objectifs assortie d'une subvention annuelle de fonctionnement a été reconduite pour quatre ans (2015-2018) qui permet de consolider et favoriser le développement du service civique dans notre commune.

Pour rappel, en 2012 Madame le Maire a souhaité consacrer des moyens importants pour que des jeunes en quête de sens donnent de leur temps à la collectivité. Ainsi de nombreuses actions citoyennes se sont développées sur l'espace public, dans des écoles et dans certains services de la Ville.

En cela ils ont respecté d'une part l'objectif particulier de la Ville et celui plus général du Service Civique. En effet, sans se substituer à des emplois , leurs interventions ont pu apporter une plus value humaine et sociale. Fers de lance du mieux vivre ensemble ils continuent à faire vivre des valeurs de partage et de solidarité.

Cette dimension est d'autant plus forte qu'elle a su renforcer la volonté de nos édiles de non seulement maintenir le service mais de lui donner un coup d'accélérateur. Cela a permis à chaque jeune qui en fait la demande de favoriser son inscription à ce dispositif.

Pour information, le nombre de jeunes volontaires sur la Ville, est passé de 16 à 68 en 5 ans .

En ce qui concerne la promotion municipale qui nous intéresse aujourd'hui son nombre est passé de 16 à 24 , les principaux axes d'intervention sont l'environnement, le développement durable, la citoyenneté, la réussite éducative à travers l'aménagement et l'animation par exemple de bibliothèques dans les écoles maternelles élémentaires mais aussi la lutte contre les exclusions et les discriminations.

Toutes ces thématiques sont mises en place avec les différents services municipaux à l'instar de la bibliothèque Méjanes ou encore de la Mission Vie Étudiante.

Les profils de ces 24 jeunes se définissent de la façon suivante :

- 10 garçons, 14 filles
- Moyenne d'âge : 21 ans
- Niveau d'étude :
  - Niveau I et II (formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs ou de la licence.) : 4
  - Niveau III (formation du niveau du brevet de technicien supérieur (BTS), du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT), ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur) : 1
  - Niveau IV (formation du niveau du baccalauréat, du brevet de technicien): 14
  - Niveau V et V bis (formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles et une Formation Spécialisée d'une durée maximum de plus d'un an au-delà du Premier Cycle de l'enseignement du Second degré, du niveau du Certificat de Formation Professionnelle) : 2
  - Niveau VI (formation allant au-delà de l'instruction obligatoire ) : 3

Zone géographique d'habitation :

- Quartiers prioritaires Politique de la Ville Aix en Provence : 5
- autres territoires Ville Aix en Provence : 14
- Pays d'Aix : 5

Présentation des actions développées en 2016.

1/ Quatre écoles reçoivent 6 volontaires deux jours par semaine :

- L'école élémentaire Prévert à Encagnane
- L'école maternelle La Mareschale à Encagnane
- L'école maternelle Corsy
- L'école élémentaire Pont de l'Arc

Dans chacun de ces établissements, un enseignant développe un projet animé par les volontaires.

Il s'agit d'actions propices à développer chez l'enfant des compétences de base en informatique et bureautique, d'animations et de gestion de la bibliothèque de l'école en y associant les élèves, d'initiations à l'imprimerie et d'activités de jardinage avec une dimension écologique et d'apprentissage du développement durable.

## 2/ Trois services de la Ville accueillent ces volontaires les deux autres jours de la semaine :

### a) La direction de la Politique de la Ville et du Logement :

- Un projet sur le "Mieux Vivre Ensemble" et le partage d'expériences humaines qui consistera dans la création et l'animation d'un tournoi sportif réservé aux enfants de différents quartiers de la Ville et l'organisation d'un « troc et dons » qui favorisera les échanges ou les dons d'objets entre des personnes qui en exprimeront le besoin.

- Un projet qui aura comme cadre la semaine de la citoyenneté durant laquelle les volontaires, au-delà d'un appui classique aux différents événements, participeront à l'organisation d'un rallye citoyen pour 4 classes de CM2 du Jas de Bouffan et d'Encagnane et une classe de 4ème du collège du Jas de Bouffan.

Pendant ce parcours, les enfants découvriront plusieurs institutions : judiciaires, sociales, culturelles et administratives. Ce projet, en partenariat avec l'éducation nationale, tend à sensibiliser les élèves à la vie d'une cité et à la chose publique.

b/ La mission vie étudiante :- Un projet qui a pour but de lutter contre les exclusions et discriminations en lien également avec la Fondation du Camp des Milles où une formation leur est dispensée.

### c/ La Cité du Livre Méjanès :

- Un projet qui tend à repérer et inciter des personnes éloignées de la lecture et plus spécialement du livre. Ainsi, des visites dans des maisons de retraite, des centres sociaux ou l'hôpital Montperrin sont organisées. Ils peuvent aussi animer des événements à l'intérieur de la cité du livre sur une thématique particulière.

Ce sont actuellement quatre équipes de volontaires qui interviennent jusqu'en juin 2017 grâce au soutien financier et matériel de la ville d'Aix-en-Provence.

En effet, depuis 2010, la ville d'Aix-en-Provence attribue une subvention annuelle de 62 000€ (45 000€ pour le fonctionnement et 17 000€ pour couvrir les frais de repas des jeunes volontaires).

L'objet de cette subvention est de permettre à l'association Uniscité, qui consacre toute son action au service civique, d'assurer les frais de son fonctionnement : logistique, matériel, salaires des coordinateurs d'équipe et de projet.

Il faut noter que les jeunes reçoivent une indemnité mensuelle de 465 € allouée par l'État, soit une participation de plus de 89 280€ pour cette seule promotion.

Afin de mieux préciser les objectifs et de se conformer au principe de l'annualité budgétaire, il vous est proposé de valider l'avenant annexé au présent rapport. En effet la précédente

convention couvrirait deux exercices budgétaires puisqu'elle finançait la promotion par rapport à sa période de fonctionnement soit du mois de novembre de l'année N au mois de juin de l'année N + 1.

Cette proposition a été validée en date du 8 février 2017.

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant annexé au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué à le signer ;
- **ATTRIBUER** la subvention d'une montant de soixante deux mille euros (62 000€) à l'association "Unis Cité Méditerranée";
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire **N°90-6574-929-1016** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-152 - UNIS- CITE MÉDITERRANÉE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT-AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2018-SIGNATURE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**Avenant N°3 à la CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**Adopté par délibération du 16 novembre 2015 N°DL.2015-510**  
**entre**  
**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**  
**et**  
**L'ASSOCIATION « UNIS CITE MEDITERRANEE/ 77 798 »**

**La Commune d'Aix-en-Provence**

ci-après désignée « la Commune », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'ad-joint délégué à la Politique de la ville, agissant en vertu de la délibération [numéro](#) du Conseil municipal du  
d'une part

et

L'Association « **UNIS CITE MEDITERRANEE** » dont le siège social est sis : 10  
place Sébastopol 13 004 Marseille.

N° Siret : 44018433100039

ci-après désignée l'Association, représentée par son président Monsieur MICHEL-BECHET dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

d'autre part

**PREAMBULE**

Une convention pluriannuelle de partenariat (2015-2016-2017-2018) a été adoptée par délibération du **16 novembre 2015 N°DL.2015-510** dont il conviendrait de préciser les objectifs et les moyens alloués par la ville d'Aix-en-Provence.

**ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de préciser les objectifs (Article II) et les moyens accordés par la ville (Article IV).

**ARTICLE II- MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à mettre en oeuvre les actions ci-après déclinées.

- Le recrutement à temps plein de 24 jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans résidant de la commune d'Aix-en-Provence et notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Beisson et Pinette);



- La mise en place d'un accompagnement en service civique dans des thématiques diverses telles que la cohésion sociale, la citoyenneté, l'éducation, l'insertion ou encore le développement durable ;
- La co-construction avec les services de la Ville d'Aix-en-Provence d'un programme de missions d'utilité collective à confier aux équipes de volontaires pour la durée de leur engagement en service civique (8 mois) ;
- La mobilisation de ces volontaires autour d'un travail d'intérêt général ;
- La mise en place d'un suivi individuel et personnalisé des 24 jeunes tout au long de leur parcours d'engagement volontaire.

### **ARTICLE III MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE**

La Ville s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des missions ci-dessus.

#### **a) Détermination du montant**

Le montant total annuel de **62 000€** est réparti comme suit :

- **45 000€ au titre de la subvention de fonctionnement**
- **17 000€ au titre des frais de repas**

#### **b) Modalités de versement**

L'aide de la Commune d'Aix-en-Provence sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur et en deux fois:

- 50% après le vote du budget primitif de la commune
- 50% dans le courant du second semestre et dès réception des éléments de bilan.

### **ARTICLE IV DUREE**

Le présent avenant est conclu pour la durée de la convention initiale à savoir jusqu'au 31/12/ 2018.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Fait à Aix-en-Provence, le

<p>Pour l'Association</p> <p>Le Président</p>	<p>Pour la Commune d'Aix-en-Provence, Le Maire</p> <p>Maryse JOISSAINS – MASINI Ou par délégation l'élú délégué En vertu de l'arrêté N° ... du ...</p>
---	--